



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 01/07/2022  
Date d'affichage : 04/07/2022

**DELIBERATION N° 033-2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le sept juillet à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE.

**Absents :** Malvine MORERA, Bernard ROQUE et Fabien SCHURRER.

**Pouvoirs :**

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT (CDG34) – CONVENTION ADHESION A LA MISSION ASSISTANCE AU RECRUTEMENT**

Monsieur le Maire expose la proposition du Centre de Gestion de l'Hérault, qui met au service des collectivités qui le souhaite une « mission facultative d'assistance au recrutement ».

Comme son nom l'indique, le service du CDG34 organise le recrutement dans le cadre réglementaire, et prévoit 4 phases indépendantes dans le processus du recrutement, quantifiées et tarifées à la demi-journée (225 €).

Phase 1 Définition du besoin .....	0.5 jour	225 €
Phase 2 Sélection des candidatures .....	1.5 jour	675 €
Phase 3 Entretien de recrutement .....	1 jour	450 €
Phase 4 Clôture du recrutement .....	0.5 jour	225 €

Tarif du Pack comprenant les quatre phases : 1 500.00 €

L'adhésion à la convention ne vaut pas obligation de recourir au CDG 34 pour les recrutements.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission, dans la mesure où il serait nécessaire d'y avoir recours.

La commune ne sera engagée que si elle en fait la demande auprès du CDG34 et sur les phases qu'elle souhaite.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 12 Voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**ACCEPTE** la proposition d'adhésion à la convention du CDG 34 « mission d'assistance au recrutement ».

**AUTORISE** le Maire à signer la convention, annexée, et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Acte rendu exécutoire le .../07/2022  
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../07/2022  
et publication ou notification du .../07/2022

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.